

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Introduction historique :

De la colonisation aux crimes de masse...

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays dont l'histoire est marquée par la violence : la violence des pratiques d'accès au pouvoir et aux richesses qui se sont mises en place pendant la période coloniale et se sont pérennisées sous la dictature de Mobutu et la violence de plus d'une décennie de guerres marquée par de graves violations des droits humains. En conséquence et malgré ses immenses ressources, la population congolaise souffre d'une extrême pauvreté. En 2011, les résultats du classement suivant l'indice de développement humain (IDH) publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement ont classé la RDC en dernière position.

Données générales¹

Nom officiel :

République démocratique du Congo (RDC)

Capitale :

Kinshasa

Superficie :

2.344 860 km² (80 fois la Belgique)

Situation géographique :

Situé dans la région des Grands Lacs, il partage une frontière avec 9 pays

Population :

65.9 millions d'habitants

Système politique :

Régime semi-présidentiel

Chef de l'État :

Joseph Kabila (transition 2001-2006, et élu démocratiquement en 2006 et en 2011)

IDH (Indice de développement humain) :

187^e/187 pays

Langue officielle :

Français

Langues nationales :

Kikongo, lingala, kiswahili et tshiluba et plus de 200 langues locales

Ressources :

Minières (cuivre, cobalt, or, diamants) notamment dans les provinces de l'Est (Katanga, Kivu, Orientale), potentiel hydroélectrique et ressources agricoles (café, bois, caoutchouc)



¹ PNUD 2011

DES EXPLORATIONS À LA COLONIE² BELGE...

Originellement peuplée par les populations pygmées, la zone géographique correspondant actuellement à la RDC a connu, à partir de 2000 av. J.C., des migrations de populations bantoues. Ces populations vont progressivement s'organiser politiquement à travers, entre autres, les royaumes du Kongo (à l'Ouest), Kuba (dans le Kasai occidental), Lunda (dans le Sud-Katanga) et Luba (dans le Nord-Katanga et le Kasai). Ces royaumes avaient une administration centrale, des liens de commerce étendus et une grande production culturelle.

C'est vers la fin du XIX^e siècle que l'explorateur anglais Sir H.M. Stanley entame l'exploration du fleuve Congo. En **1885**, lors de la **conférence de Berlin**³, le territoire situé sur la rive gauche du fleuve Congo est attribué à titre personnel au **Roi des Belges, Léopold II**, et prend le nom d'État indépendant du Congo.

Mais en 1908, le souverain est discrédité pour avoir laissé s'installer (voire encouragé) un régime d'exploitation et de travaux forcés et doit céder cet État à la Belgique, qui en fait une **colonie officielle rebaptisée « Congo belge »**.

Poursuivant un objectif de nature essentiellement économique, le Congo est de fait une colonie d'exploitation (mines de cuivre, de diamant, d'or et exploitation du caoutchouc) où l'État investit dans les grandes entreprises. L'administration coloniale – qui repose sur les missions chrétiennes, les grandes entreprises et sur l'armée belge – maintient un climat d'oppression sur les populations congolaises. L'administration, les lois, l'organisation du pays (création de centres urbains) sont calquées sur le modèle de la Belgique et les droits des Congolais sont limités. Les Belges reconnaissent seulement certains droits à une petite classe d'intellectuels congolais à qui ils donnent le statut d'« évolué », une classification administrative qui maintient toutefois la supériorité de l'Européen sur le Congolais.

Cette période coloniale va aussi être marquée et traversée par deux guerres mondiales qui auront des conséquences importantes sur les populations congolaises. Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'implication du Congo belge est totale : le pays apporte à la fois les richesses de ses plantations, de ses forêts, de ses mines et la force de travail des populations et des soldats. Le minerai d'uranium a notamment été utilisé pour les bombes nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki.

Les difficultés sociales sur fond de ségrégation raciale et de récession économique, mais aussi l'essor des mouvements de décolonisation et de la conscience politique des « évolués » ainsi que le syndicalisme naissant, sont autant de phénomènes qui vont pousser le pays vers l'indépendance.

LA PÉRIODE D'INDÉPENDANCE

Suite aux graves émeutes de 1959, l'**indépendance du Congo** est déclarée dans la précipitation le **30 juin 1960**. Kasa-Vubu devient président et Lumumba, premier ministre et figure de l'indépendance. L'indépendance précipite à la tête du pays des élites congolaises peu nombreuses, mal préparées et qui doivent faire face à de nombreuses difficultés. Au lendemain des festivités, le pays bascule dans le désordre et la violence. Un double phénomène se produit : le départ massif, précipité et souvent dramatique, des Européens qui travaillent dans le secteur public et la dislocation extrêmement rapide du pays, notamment par la sécession du Katanga. En réaction, le gouvernement congolais demande l'aide des troupes de l'ONU⁴ et le départ des militaires belges. Puis il rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique. Mais l'ONU ne parvient pas à réunifier le pays. Cet échec amène Lumumba à rompre avec l'ONU et à faire appel à l'URSS.

Trop proche des pays socialistes, Lumumba est **assassiné le 17 janvier 1961**. Sa mort en fait un héros national et révèle les luttes internes, les désaccords politiques au Congo et les tensions internationales dans un contexte de guerre froide.

² Colonie : Territoire occupé ou colonisé par un État en dehors de ses propres frontières. La colonie est le résultat d'un processus politique, économique, culturel et social appelé colonisation, et qui consiste en la conquête, l'administration et l'exploitation d'un territoire, de sa population et de ses ressources.

³ Cf. Fiche contexte : La conférence de Berlin

⁴ L'organisation internationale des Nations Unies est une organisation internationale qui a été fondée en 1945 dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationale, de développer des relations amicales entre les nations, de coordonner l'action des nations et d'aider celles-ci à travailler ensemble pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, à établir de meilleures conditions de vie et à assurer le respect des droits de l'homme en général.

LA PÉRIODE MOBUTISTE⁵

Au terme des **cinq années de guerre civile** et d'**instabilité politique** qui suivent, **Mobutu**, alors colonel, s'empare du pouvoir lors d'un **coup d'État en 1965**, soutenu par les pouvoirs occidentaux, et instaure un régime présidentiel autoritaire.

Le pays sombre dans 32 années de **dictature**, caractérisées par la déliquescence des services et infrastructures du pays, accompagnée d'une dégradation des conditions de vie des Congolais. Rebaptisant le pays « Zaïre » en 1971, Mobutu mène dès lors une politique « d'authenticité », caractérisée par une « zaïrianisation » du pays et un refus des valeurs occidentales.

Dans un contexte économique marqué par l'échec de la zaïrianisation, la démonétisation et les mesures d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (FMI), la décennie des années '80 est marquée par une profonde régression économique et sociale aux conséquences dramatiques pour les populations. En milieu urbain, une grande partie de la population congolaise est exclue du système économique formel et privée d'accès aux soins de santé et à l'éducation. En conséquence, de nombreux Congolais quittent leur pays pour s'installer en Europe ou en Amérique du Nord.

Au début des années 1990, le Congo entre dans une période de transition en réaction à la fin des alliances stratégiques liées à la guerre froide et à la volonté de l'Occident d'accompagner les revendications démocratiques existantes. Avec la fin de la guerre froide, le rôle du régime de Mobutu, comme bastion des puissances occidentales contre le communisme, n'a plus de sens et Mobutu est contraint de s'ouvrir au multipartisme pour ne pas perdre le soutien des pays occidentaux.

L'ouverture au multipartisme entraînera la multiplication des partis politiques (plus de 300 en juin 1992), favorisant l'expression de clivages sociaux et politiques. L'appartenance ethnique devient un enjeu de mobilisation pour l'accession au pouvoir, favorisant la fragmentation de la société selon les lignes ethniques et régionales.

LA PREMIÈRE GUERRE DU CONGO

À partir de 1993, les violences opposant *Hutu* et *Tutsi* au Burundi puis le génocide rwandais⁶ en 1994 apportent une dimension nouvelle au conflit en confrontant le Kivu à l'arrivée de près de deux millions de réfugiés rwandais et burundais. Dans cette énorme vague, il n'y a pas que des civils. Il y a aussi des extrémistes qui arrivent avec leurs armes et dont l'ambition est de reprendre le pouvoir notamment au Rwanda.

C'est ainsi qu'une coalition d'opposants au régime du président Mobutu, menée par Laurent-Désiré Kabila et épaulée par le Rwanda et l'Ouganda, attaque ces camps de réfugiés, provoquant des milliers de morts.

Cette coalition, qui s'organise au sein de l'*Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo*, le mouvement de rébellion mené par **Laurent-Désiré Kabila**, marque le début de la première guerre et conduit au coup d'État de 1997, qui mettra fin aux 32 années de règne de Mobutu. Kabila renomme alors le pays « République démocratique du Congo ».

LA DEUXIÈME GUERRE DU CONGO

Kabila, accueilli en héros, peine pourtant à instaurer la démocratie promise. Il développe des pratiques autoritaires et se retourne contre ses anciens alliés rwandais. En réaction, le Rwanda appuie une nouvelle rébellion dans l'est du pays : c'est la deuxième guerre du Congo qui débute en 1998.

De 1998 à 2003, la République démocratique du Congo verra s'affronter sur son sol jusqu'à neuf armées étrangères et une trentaine de groupes armés, ce qui en fait la plus grande guerre entre États dans l'histoire de l'Afrique contemporaine. Si les motivations politiques et sécuritaires ont prévalu dans le déclenchement des guerres, les enjeux économiques, relatifs notamment aux exploitations minières, se sont progressivement imposés comme un facteur de conflit motivant de nouvelles alliances et la perpétuation des logiques violentes d'accession aux ressources. Au niveau humain, la guerre en RDC a provoqué une radicalisation des violences à caractère ethnique, de graves violations des droits de l'homme et entraîné le décès de centaines de milliers de personnes, victimes principalement de famine et de maladie. Des millions d'autres ont fui leur terre pour échapper à la violence ou ont trouvé asile dans les pays voisins.

TRANSITION DÉMOCRATIQUE

Dix ans après la signature d'un accord de paix global et inclusif en 2002, la tenue de deux élections présidentielles (en 2006 et 2011)⁷ et les moyens investis par la communauté internationale⁸, l'Est de la RDC reste le siège de nombreuses factions armées et en proie à d'importantes violences.

⁵ Cf. Fiche contexte : La période Mobutiste

⁶ Cf. Fiche contexte : Rwanda

⁷ La réélection de Joseph Kabila en 2011 a d'ailleurs été largement critiquée par l'opposition et la communauté internationale, et a donné lieu à des affrontements entre partisans et opposants de Kabila.

⁸ La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo est présente depuis 1999 et dispose d'un budget annuel de 1.4 milliards de dollars, en exécutant la plus grande mission de maintien de la paix au monde.

La consolidation de la paix et de la démocratie est entravée par :

■ **Au niveau politique**, une inertie des institutions résultant du fait que les intérêts personnels priment au détriment du développement de ces institutions et de la mise en œuvre de politiques publiques. Tout en restant dans le cadre d'un État unitaire, la Constitution de 2006 a opté pour un système fortement décentralisé dotant notamment les provinces d'une autonomie financière et d'un pouvoir législatif, et permettant de renforcer le pouvoir des citoyens dans les prises de décisions. Cependant, cette décentralisation, qui est soutenue par les provinces et la société civile, peine à se mettre en place et les élections locales qui sont prévues depuis 2006 n'ont toujours pas eu lieu.

■ **Au niveau sécuritaire**, les dysfonctionnements de l'armée, mal payée et mal formée, qui en conséquence n'arrive pas à assurer la sécurité de la population mais qui est aussi active dans l'exploitation illégale des ressources naturelles et l'auteur d'exactions graves contre la population civile. Par ailleurs, la présence d'armées régulières et irrégulières étrangères (notamment du Rwanda et de l'Ouganda) sur le sol congolais est une menace constante à la stabilité du pays.

■ **Au niveau démographique**, le Congo est caractérisé par une population jeune et une très forte croissance démographique. Avec un taux de croissance démographique de 2,9% par an, les prévisions démographiques établissent que d'ici 2050, la population congolaise devrait voir sa population tripler.

■ **Au niveau social**, l'absence d'investissement public a eu des conséquences dramatiques sur l'accès à la santé et à l'éducation. Actuellement, le taux de mortalité infantile est l'un des plus élevés du continent africain. Les causes de ces décès sont largement attribuées à des maladies bénignes pour lesquelles un système de prévention et de traitement existait. En matière d'éducation, le désengagement de l'État dans le secteur éducatif a conduit à l'effondrement du système d'enseignement public favorisant la privatisation de ce secteur et contraignant les parents à prendre en charge le salaire des enseignants.

■ **Au niveau économique**, le calcul de l'indice de développement humain classe la RDC comme le pays le plus pauvre au monde⁹. Malgré d'abondantes ressources naturelles, des conditions climatiques et un potentiel hydrique propices à l'agriculture, la constante dégradation des revenus des populations congolaises reflète les effets dévastateurs de la politique de prédation menée par le régime de Mobutu et, avec la guerre, la généralisation de cette économie de prédation à l'ensemble des groupes armés. En milieu rural, le développement du secteur minier a fortement affecté l'économie locale en poussant de nombreux jeunes à abandonner l'agriculture, l'élevage et la pêche.

■ **Au niveau juridique**, la persistance d'atteintes graves aux libertés fondamentales et les faiblesses de l'appareil judiciaire font persister un climat d'impunité¹⁰ propice à la justice populaire. En 2010, les Nations Unies ont publié un volumineux rapport sur les plus graves violations des droits humains commises en RDC entre 1993 et 2003. La Cour pénale internationale (CPI) n'étant compétente qu'à partir de juillet 2002, la majorité de ces exactions relèvent donc de la compétence des juridictions nationales¹¹. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la justice et la construction de la paix du pays dans les années à venir.

⁹ PNUD, 2011, <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/COD.html>

¹⁰ L'impunité peut être définie comme l'absence de punition ou de sanction suite à la violation d'une règle de droit. L'impunité entraîne dès lors une violation des obligations de l'État qui doit normalement enquêter sur les violations des droits, prendre des mesures pour poursuivre, juger et condamner les auteurs à des peines appropriées, prévoir des voies de recours et des possibilités de réparation pour les victimes et adopter des mesures pour éviter le renouvellement de ces violations. On distingue l'impunité qui résulte de l'attitude des services de police et des autorités (judiciaires notamment) et qui se manifeste par l'obstruction à l'ouverture des poursuites, de l'enquête, du jugement ou de l'exécution de la peine, et l'impunité de droit qui résulte de mécanismes juridiques tels que les procédures d'amnistie, de grâce, ... La lutte contre l'impunité vise donc principalement à rétablir la vérité, à accomplir un devoir de mémoire, à construire une mémoire historique qui condamne ces violations et empêche la répétition de celles-ci, à obtenir une sanction à l'égard des personnes incriminées, ...

¹¹ La CPI a néanmoins ouvert une enquête sur la situation en RDC en 2004. Plusieurs mandats d'arrêt ont été délivrés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'encontre de plusieurs chefs de guerre de l'Est du Congo. Le 14 mars 2012, un premier jugement a été rendu, reconnaissant Thomas Lubanga coupable de crimes de guerre, pour le recrutement et l'enrôlement d'enfants soldats en RDC en 2002-2003.

Sources

- Isidore Ndaywel è Nziem, *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot Afrique Editions, 1997, Belgique.
- *Congo : colonisation/décolonisation. L'histoire par les documents*, Publication pédagogique du Musée royal de l'Afrique centrale, 2012, Tervuren.
- David van Reybrouck, *Congo. Une histoire*, Actes Sud, France, 2012.
- Jean-Philippe Stassen, *Les revenants*, Revue XXI, n°20, automne 2012.
- *Séries Cahiers Africains*, L'Harmattan/MRAC, Paris/Tervuren.
- S. Marysse, F. Reyntjens et S. Vandeginste (sous la dir.), *L'Annuaire de l'Afrique des Grands-Lacs* (publication annuelle), L'Harmattan, Paris.
- ICG : <http://www.crisisweb.org/home/index.cfm?id=1174&l=2>, rapports publiés par ICG sur la République Démocratique du Congo.
- Radio Okapi : <http://radiookapi.net/>, site de radio Okapi, radio d'information en République Démocratique du Congo.